

## PROCES VERBAL

### Conseil d'administration extraordinaire du 1<sup>er</sup> juillet 2019 Séance n° 6

Le conseil d'administration s'est réuni pour la sixième séance de l'année scolaire 2018 – 2019 en séance extraordinaire sous la présidence de Madame DUBORD, Principale du collège Carnot. Le nombre de présents est de 19.

sont absents excusés : M. Ksaz, Mme Bidan , , Mme Actry, Mme Billot  
sont absents remplacés : Mme Maris remplacée par M Breuil , Mme Aurensan remplacée par Mme Ouagued , M Renaud remplacé par Mme Guignard

Le quorum étant atteint, la séance débute à 17h10.

Mme Abidi, Principale Adjointe est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

#### I - **Délibération sur Saisine du Chef d'Etablissement : fonctionnement administratif et général de l'Etablissement.**

##### 1 - **Approbation du présent ordre du jour :**

Madame la Principale fait lecture de l'ordre du jour

: L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des membres ayant le droit de vote

##### 2 - **Approbation du Procès verbal du Conseil d'Administration du 27 juin 2019**

En raison des délais, ce PV sera approuvé lors de la 1ere séance du conseil d'administration de l'année 2019/2020 ainsi que le procès verbal du conseil du 27 juin

#### II - **Délibérations relatives aux questions traitées sur rapport du chef d'établissement**

##### **2 . La vie intérieure de l'établissement**

##### 21 - **DGH :ventilation de la dotation**

Communiquée au conseil d'administration de février avec 17 divisions et vote de la suppression d'un poste d'espagnol

Attribution inchangée de 542H dont 516H50 HP et 25.5 HSA

Il s'agit pour le CA de voter la répartition proposée : suite au 1er vote négatif, en cas de nouveau vote négatif , la répartition proposée par le chef d'établissement sera mise en œuvre La DGH pour 17 divisions créent des sous services dans les matières suivantes : espagnol ( d'où la suppression du poste) ,anglais, arts plastiques, français, EPS.

**Situation du latin/grec** : en 4<sup>ème</sup> : 36 élèves donc 2 groupes de 18 : les heures de latin/grec ne sont plus fléchées .

Suite au contact avec la DOS 32 ce jour , l'équipe de direction propose de maintenir 2h par groupe de latin en 4<sup>ème</sup> en HSA, le total d'HSA utilisé est donc augmenté de 2 , il est important de souligner que tous les établissements gardent un volant d'HSA transformées en HSE ( 1HSA = 36 HSE ) pour

rémunérer les enseignants qui interviennent sur des projets, les dnb blancs en dehors de leurs heures de service.

En raison de la diminution de la décharge pour edu lab en sciences physiques , il n'y a plus nécessité de faire appel à un BMP pour 4H

M Delemasure, représentant des personnels enseignants et d'éducation explique l'opposition à la proposition de répartition : la situation étant demeurée inchangée et avec les mêmes incertitudes , Mme Mailhac , adjointe gestionnaire explique la décision du vote contre lors du conseil du 27 juin , Mme Arpajou , représentante des personnels enseignants et d'éducation, explique que le vote contre la proposition de répartition sert à exprimer le mécontentement face à la structure à 17 divisions très chargées.

Vote

POUR : 4

ABSECTIONS : 7

CONTRE : 8

Une motion est jointe au procès verbal

### III – Les Finances :

#### 36. - contrats et conventions

##### - **Convention Collège au Cinéma 2019/2020 :**

Le collège souhaite renouveler l'opération collège au cinéma. Chaque classe inscrite assiste à 3 projections .La convention est parvenue vendredi 2 juillet

1) L'autorisation de signer la convention est demandée

Le coût est de 9 €

2) Si les familles participent au financement , cette sortie sera facultative , sinon ( collège +FSE couvrant la totalité du montant ) elle sera obligatoire .

Le financement sera voté en début d'année car les comptes du FSE ne sont pas arrêtés .

**La convention collège Cinéma est approuvée à l'unanimité des membres**

Madame la Principale remercie les membres du conseil d'administration pour leur participation  
La séance se termine à 17h35

La Secrétaire

La Présidente

Madame ABIDI

Madame BUBONN

Remarque pour les membres du conseil d'administration :

- Les actes administratifs sont consultables au secrétariat.